



*Liberté • Égalité • Fraternité*  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

HAUTE-GARONNE

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°31-2017-143

PUBLIÉ LE 30 AOÛT 2017

# Sommaire

## **Préfecture Haute-Garonne**

31-2017-08-30-004 - Arrêté portant modification de l'arrêté du 28 janvier 2016 portant délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire pour les dépenses et les recettes relevant du programme n°333 "Charges immobilières de l'occupant" (2 pages)

Page 3

Préfecture Haute-Garonne

31-2017-08-30-004

Arrêté portant modification de l'arrêté du 28 janvier 2016  
portant délégation de signature en matière  
d'ordonnancement secondaire pour les dépenses et les  
recettes relevant du programme n°333 "Charges  
immobilières de l'occupant"

PRÉFET DE LA HAUTE-GARONNE

Service de la coordination des politiques publiques  
et de l'appui territorial  
Pôle coordination

**Arrêté portant modification de l'arrêté du 28 janvier 2016 portant délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire pour les dépenses et les recettes relevant du programme n° 333 « Moyens mutualisés des administrations déconcentrées »  
Action 2 « Charges immobilières de l'occupant »**

Le préfet de la région Occitanie,  
Préfet de la Haute-Garonne,  
Officier de la Légion d'honneur,  
Officier de l'ordre national du Mérite,

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu la loi organique n° 2001-692 du 1<sup>er</sup> août 2001 modifiée relative aux lois de finances ;

Vu le décret n° 92-604 du 1<sup>er</sup> juillet 1992 modifié portant charte de la déconcentration ;

Vu le décret n° 97-34 du 15 janvier 1997 modifié relatif à la déconcentration des décisions administratives individuelles ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret en conseil des ministres du 17 décembre 2015 nommant M. Pascal MAILHOS, préfet de la région Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées, préfet de la Haute-Garonne ;

Vu l'arrêté ministériel du 11 février 1983 modifié portant règlement de comptabilité pour la désignation des ordonnateurs secondaires du budget des services du Premier ministre et de leurs délégués ;

Vu l'arrêté préfectoral du 28 janvier 2016 modifié portant délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire pour les dépenses et les recettes relevant du programme n° 333 « Moyens mutualisés des administrations déconcentrées » – Action 2 « Charges immobilières de l'occupant » ;

Vu l'arrêté préfectoral du 25 août 2017 portant nomination du directeur départemental de la protection des populations de la Haute-Garonne par intérim et délégation de signature à Mme Carol BUY ;

Vu la convention de délégation de gestion du 18 mars 2011 relative à la gestion des programmes n° 309 et n° 333 par le centre de services partagés de la direction régionale des finances publiques de la région Midi-Pyrénées ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture de la Haute-Garonne,

Arrête :

**Art. 1<sup>er</sup>.** – L'article 2 de l'arrêté du 28 janvier 2016 susvisé est modifié ainsi qu'il suit :

« 7° M. Philippe RIOU, directeur départemental de la protection des populations »

est remplacé par «

« 7° Mme Carol BUY, directrice départementale de la protection des populations par intérim ».

Le reste sans changement.

**Art. 2.** – Le présent arrêté prend effet à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2017.

**Art. 3.** – Le secrétaire général de la préfecture de la Haute-Garonne est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fait à Toulouse, le 30 AOUT 2017



Pascal MAILHOS